



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Detection, Simulation and Optical Systems Division
Place du Portage III, 8C2
11 rue Laurier Street
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Dispositifs de vision nocturne-DVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-236722/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-236722	Date 2023-11-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QT-005-29091	
File No. - N° de dossier 005qt.W8476-236722	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2023-11-30 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Green (QT Div), Dave	Buyer Id - Id de l'acheteur 005qt
Telephone No. - N° de téléphone (613) 482-9687 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

REMARQUE : Le présent avis constitue une suite à la demande de renseignements (DDR) n° W8476-236722 publiée le 9 juin 2023, et y est directement liée.

La modification n° 002 vise à :

1. Ajouter des questions relatives au volet de participation des Autochtones;
2. Fournir le calendrier à jour du processus d'approvisionnement en matière de dispositif de vision nocturne;
3. Répondre aux questions soulevées au cours du processus de demande de renseignements (DDR).

1. Annexe 4 – Questions à l'industrie, de la DDR

Insérer :

6.15 Questions relatives au volet de participation des Autochtones

Services aux Autochtones Canada (SAC) cherche à obtenir des commentaires sur les approches et les mesures conçues pour améliorer le développement socio-économique des entreprises et des particuliers autochtones qualifiés, notamment en matière d'emploi, de renforcement des capacités opérationnelles et de développement des compétences.

6.15.1. Dans quel volet votre entreprise voit-elle la possibilité d'inclure la participation des Autochtones locaux dans les activités potentielles de ce processus d'approvisionnement? Il peut s'agir de participer notamment à ce qui suit :

- 6.15.1.1. le développement de logiciels;
- 6.15.1.2. la mise en œuvre de la solution;
- 6.15.1.3. la maintenance;
- 6.15.1.4. le traitement des paiements;
- 6.15.1.5. d'autres domaines?

6.15.2. Quel pourcentage de la valeur du contrat (ou d'un produit livrable spécifique du projet) considérez-vous comme atteignable et réalisable pour le volet de participation des Autochtones?

6.15.2.1. Dans le volet de participation des Autochtones, existe-t-il un pourcentage optimal entre les avantages directs et les avantages indirects?

6.15.2.2. Votre entreprise a-t-elle l'habitude d'embaucher des personnes autochtones ou de confier des travaux en sous-traitance à des entreprises autochtones?

6.15.2.3. Quelles stratégies incitatives avez-vous utilisées dans le cadre de contrats précédents pour encourager la participation des groupes autochtones et ainsi perfectionner leurs compétences, accroître leur capacité industrielle et stimuler leur économie?

6.15.2.4. Votre entreprise se trouve-t-elle dans une région visée par un traité moderne? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

6.15.2.5. Votre entreprise est-elle une entreprise autochtone admissible au titre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada?

2. **Présentation pour la consultation de l'industrie – Diapositive 21 – Calendrier**
Supprimer en entier
Insérer :

Calendrier

Jalons clés	Date
Approbation du projet de modernisation des systèmes de vision nocturne (définition)	21 février 2023
Demande de propositions (DP) provisoire	Printemps 2024
DP	Début 2025
Attribution du contrat	Fin 2025
Premières livraisons	Milieu de 2026

3. Répondre aux questions des fournisseurs

Q1. Est-ce que les spécifications provisoires liées aux exigences du système qui figurent à l'annexe 5 de la DDR sont celles qui seront publiées dans la DP subséquente?

R1. Non. Les spécifications provisoires liées aux exigences du système sont sujettes à d'autres révisions au fur et à mesure que le Canada élabore les exigences et acquiert une meilleure compréhension des solutions offertes par l'industrie. Afin de garantir un processus concurrentiel équitable et ouvert, le Canada demande à l'industrie de lui faire part de ses commentaires sur les spécifications provisoires liées aux exigences du système au moyen de la feuille de calcul Excel.

Q2. Une offre partielle sera-t-elle applicable au stade de la demande de propositions (DP)?

R2. Non, les offres partielles ne seront pas applicable au stade de l'appel d'offres.

Q3. Conformément à la clause 6.5, le Canada a l'intention d'acquérir des dispositifs de vision nocturne dont la production a déjà été entamé. Dans le cadre du projet de modernisation des systèmes de vision nocturne, on souhaite recevoir la livraison complète des dispositifs monoculaires et binoculaires de vision nocturne dans les quatre ans suivant l'attribution du contrat.

– Quel sera le montant minimum des achats au cours des quatre années suivant l'attribution du contrat?

– Quelle sera la quantité minimale pour chaque bon de commande?

R3. L'étendue des travaux actuelle de cette exigence figure dans la documentation originale de la demande d'information, au point 6.9. Le Canada déterminera les quantités minimales et les délais de livraison en fonction des réponses reçues de l'industrie dans le cadre de la présente demande de renseignements.

Q4. Les modalités de paiement ne sont pas mentionnées dans la DDR. Pouvez-vous nous donner une idée des modalités de paiement au moment de la DP?

R4. Les modalités de paiement seront conformes aux normes canadiennes énoncées dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) qui se trouve sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Les clauses spécifiques seront déterminées lors de la création de la documentation de l'appel d'offres.

Q5. Conformément à la DDR, la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) peut s'appliquer à ce processus d'approvisionnement de base visant les dispositifs monoculaires et binoculaires de vision nocturne.

– Pouvez-vous nous donner des précisions concernant les points suivants qui concernent la Politique des RIT?

– La Politique des RIT s'applique-t-elle?

– Si c'est le cas, pouvez-vous nous communiquer la Politique des RIT à passer en revue?

R5. La Politique des RIT, y compris la proposition de valeur, s'appliquera à tous les marchés admissibles de la Défense et de la Garde côtière canadienne de plus de 100 millions de dollars et qui sont visés par l'exception au titre de la sécurité nationale. Tous les marchés de défense admissibles dont la valeur est comprise entre 20 et 100 millions de dollars sont examinés en vue de l'application de la Politique des RIT et de la proposition de valeur. La décision finale concernant l'application de la Politique des RIT sera prise dans le cadre du processus de gouvernance interne du gouvernement du Canada. À l'heure actuelle, le Canada prévoit que la Politique des RIT s'appliquera au projet relatif aux dispositifs monoculaires et binoculaires de vision nocturne et les soumissionnaires sont encouragés à se renseigner sur cette politique en consultant le site suivant : <https://ised-isde.canada.ca/site/retombees-industrielles-technologiques/fr>.

La proposition de valeur spécifique au projet relatif aux dispositifs monoculaires et binoculaires de vision nocturne sera élaborée par le biais d'une analyse de marché, d'une consultation de l'industrie et de commentaires formulés par écrit au cours de la phase de demande de renseignements (DDR). Les soumissionnaires peuvent avoir une occasion supplémentaire de fournir des commentaires sur la proposition de valeur une fois la demande de propositions (DP) provisoire est publiée. Les soumissionnaires sont également encouragés à communiquer avec les agences de développement régional (ADR). S'ils ont un bureau au Canada, ils doivent communiquer avec l'ADR responsable de leur zone géographique. S'ils n'ont pas de bureau au Canada, la première étape serait de communiquer avec les agents d'approvisionnement responsables des marchés publics fonciers de chaque ADR. Les ADR ont pour mission de faciliter le développement des affaires dans leur région, ils ont une solide connaissance des marchés publics de la défense canadienne et sont souvent sollicités par les fournisseurs pour des possibilités de partenariat ou pour répondre à des demandes précises de la part des fournisseurs. Vous trouverez la liste des ADR et leurs coordonnées à l'adresse suivante : <https://ised-isde.canada.ca/site/retombees-industrielles-technologiques/fr/contacts>.

Pour en savoir plus sur la Politique des RIT, y compris le Guide sur la proposition de valeur et le Modèle de modalité des RIT, rendez-vous à l'adresse <https://ised-isde.canada.ca/site/retombees-industrielles-technologiques/fr>. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec l'autorité contractante qui redirigera vos questions vers l'autorité chargée des RIT.

Q6. Existe-t-il des restrictions liées à l'utilisation de matières premières provenant d'un pays particulier?

R6. Les fournisseurs intéressés sont invités à consulter le site d'Affaires mondiales Canada ([Affaires mondiales Canada – Accueil \(international.gc.ca\)](https://international.gc.ca)) pour obtenir des informations sur les restrictions liées au commerce à destination et en provenance du Canada.

Q7. Quelles sont les taxes applicables aux marchandises expédiées depuis des pays n'ayant pas conclu d'accord de libre-échange avec le Canada?

R7. Les fournisseurs intéressés sont invités à consulter le site d'Affaires mondiales Canada (Affaires mondiales Canada - Accueil (international.gc.ca)) ou à contacter directement l'agence pour obtenir ces informations.

Q8. Quelles sont les taxes applicables aux marchandises expédiées depuis des pays ayant conclu un accord de libre-échange avec le Canada?

R8. Les fournisseurs intéressés sont invités à se référer aux accords commerciaux respectifs de leur pays, qui se trouvent sur le site Accords de commerce et d'investissement (international.gc.ca).

Q9. Quand la demande de qualification (DDQ) est-elle prévue et sur quel portail sera-t-elle publiée afin que nous puissions nous inscrire à l'avance?

R9. L'ébauche de demande de proposition (DP) devrait être publiée au printemps 2024 sur le site Achats Canada (<https://canadabuys.canada.ca>). Les fournisseurs potentiels sont encouragés à s'inscrire sur le site.

Q10. Dans la DP, se trouve-t-il une obligation de démontrer l'expérience passée? Si oui, pour quelle quantité ou quelle valeur?

R10. Le besoin actuel est d'acquérir des DVN qui ont atteint le niveau de maturité technique (NMT) 8 : technologie réelle achevée et qualifiée par des essais et des démonstrations, comme défini par l'ISDE. Cette exigence est susceptible d'être modifiée au cours de la phase de rédaction de l'appel d'offres.

Q11. Comment et quand répondra-t-on aux questions techniques ou aux commentaires soulevés qui s'appliquent au projet de SRS ?

R11. Les questions et commentaires techniques seront traités une fois que les réponses à la DDR auront été reçues. Ils seront compilés par rapport aux Spécification des Exigences du Système (SES) et traités soit par le biais d'un amendement potentiel des SES, soit par le biais d'un amendement à la DDR.

Q12. Pour les BNVD de niveau 1 et les MNVD de niveau 2, le gouvernement pourrait-il envisager des solutions numériques qui ne contiennent pas de tube d'intensification d'image, mais qui réduisent le coût global de possession, simplifient le service et l'assistance et offrent des avantages supplémentaires tels que l'enregistrement vidéo, la réalité augmentée, l'intégration numérique dans d'autres systèmes et les futures mises à jour logicielles ? Nous pourrions fournir des échantillons pour un prêt à long terme.

R12. Nous avons étudié la technologie proposée, mais nous estimons qu'elle ne répond pas à nos besoins actuels.

Q13. La demande de renseignements énumère trois projets dans le cadre du NVSM : (a) MNVD et BNVD de base, (b) NVD à fusion thermique (qui peuvent être des dispositifs indépendants ou des clip-ons pour compléter les MNVD et BNVD), et (c) NVD à réalité augmentée (qui peuvent être des dispositifs indépendants ou des clip-ons pour compléter les MNVD et BNVD). Si un soumissionnaire pour les MNVD et BNVD de base dispose d'une solution qui inclut déjà la réalité augmentée et/ou la fusion thermique, cela serait-il avantageux pour le gouvernement dans le cadre de l'acquisition des MNVD et/ou BNVD de base ?

R13. À ce stade du projet, le Canada considère strictement l'acquisition du NVD comme un besoin autonome, les capacités de fusion thermique et de réalité augmentée devant être ajoutées à une date ultérieure.

Q14. Une solution permettant des performances hors bande serait-elle souhaitable pour le gouvernement ? Plus précisément, une solution sensible à 1064 nm, au-dessus de la sensibilité de fonctionnement typique des NVD analogiques traditionnels.

R14. Non, une solution permettant une performance hors bande n'est pas souhaitable pour le Canada à l'heure actuelle.

Q15. Pour les NVD à fusion thermique qui seront achetés à l'avenir dans le cadre d'un marché distinct du NVSM, le gouvernement envisagerait-il une solution numérique à faible luminosité qui fusionne la faible luminosité et la thermique dans un format numérique, ce qui améliorerait l'affichage vidéo et l'expérience de l'utilisateur ?

R15. Un examen complet des options et des capacités de fusion thermique sera effectué ultérieurement.

Q16. Pour les BNVD de niveau 1, l'intention est-elle d'acquérir une solution (un fournisseur, un modèle, une source unique), ou le gouvernement envisagerait-il d'acquérir plus d'une solution et d'une technologie ?

R16. Le plan d'achat actuel prévoit l'acquisition d'une solution et d'une technologie uniques.

Q17. Pour les MNVD de niveau 2, l'intention est-elle d'acquérir une solution unique (un fournisseur, un modèle, une source unique), ou le gouvernement envisagerait-il d'acquérir plusieurs solutions et technologies ?

R17. Le plan d'achat actuel prévoit l'acquisition d'une solution et d'une technologie uniques.

Q18. Le gouvernement pourrait-il fournir un classement par ordre de priorité des caractéristiques/spécifications demandées ? Plus précisément, existe-t-il une liste des 5 ou 10 paramètres les plus critiques que le gouvernement prendra en compte lors de l'évaluation des propositions ?

R18. Le Canada n'a pas effectué de classement/pondération des caractéristiques/spécifications demandées pour le moment. Le plan d'évaluation sera élaboré et partagé avec l'industrie au cours de la phase de rédaction de l'ébauche de l'appel d'offres.

Toute question et autre communication en lien avec le présent processus de DDR doivent être transmises exclusivement à l'autorité contractante de SPAC.